



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Saint-Paul, le 16 août 2017

L'Inspectrice de l'Éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les directeurs  
Mesdames et Messieurs les enseignants

Rectorat

Références :

Inspection  
de l'Éducation  
Nationale

Marie Suzette PAYET  
IEN

Circonscription de  
Saint Paul 1

MSP/JH/2016/2017-521

Téléphone  
02 62 45 92 00

Fax  
02 62 27 67 60

Courriel  
Ce.9740059w@ac-reunion.fr

BP 46  
18, rue Poivre  
97 861 Saint Paul cédex  
Ile de La Réunion

Site internet  
www.ac-reunion.fr

- Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République
- Décret 2015-372 du 31 mars 2015, Socle commun de connaissances, de compétences et de culture
- Arrêté du 18 février 2015, Programme d'enseignement de l'école maternelle
- Arrêté du 9 novembre 2015, Programme d'enseignement de l'école élémentaire
- Arrêté du 9 novembre 2015 fixant les horaires d'enseignement des écoles maternelles et élémentaires
- Décret n°2015-1929 du 31 décembre 2015, Evaluation des acquis des élèves et livret scolaire, à l'école et au collège
- Arrêté du 31 décembre 2015, Contenu du livret scolaire de l'école élémentaire et du collège
- Circulaire n° 2017-045 du 9 mars 2017, Circulaire de rentrée 2017
- Circulaire académique, 29 octobre 2012, Congés et autorisations d'absence

### NOTE DE SERVICE N°1 : LA RENTREE 2017

Après des vacances qui, je l'espère, ont été reposantes, la rentrée est là et nous entamons une nouvelle année scolaire ensemble. A tous, une bonne rentrée !

La circonscription de Saint-Paul 1 évolue ; l'école primaire Jasmin Robert rejoint la circonscription de Saint-Paul 3.

L'équipe de circonscription accueille la nouvelle coordonnatrice du réseau d'Éducation prioritaire de l'Étang, Isabelle SIGALA, qui succède à Catherine SERAPHIN nommée à d'autres fonctions. Isabelle NAVARRO, coordonnatrice du réseau d'Antoine Soubou, prend le suivi du dossier culture.

Nous souhaitons la bienvenue à tous ceux qui arrivent dans la circonscription.

Cette note a pour objet de vous partager les principaux éléments à prendre en compte pour une mise en œuvre réussie des orientations nationales et pour un fonctionnement serein des écoles, au service de l'Éducation des enfants qui nous sont confiés.

#### 1. La rentrée scolaire

Le ministre de l'Éducation nationale et la ministre de la culture proposent une rentrée en musique aux élèves. La musique, au delà des aspects culturels, participe à la création de liens entre les personnes et d'un environnement favorable à l'émergence du sentiment de bien-être et de confiance à l'école.

Les écoles sont invitées à accueillir les élèves en musique ; ce sera l'occasion de mobiliser les chorales d'écoles, de revisiter les répertoires appris l'année scolaire dernière et d'associer les parents et les partenaires à la vie de l'école.

Je vous remercie de définir l'organisation de cette rentrée en musique lors du conseil des maîtres de pré-rentrée.

## 2. Les orientations pédagogiques pour l'année 2017-2018

L'école primaire demeure la priorité du ministère de l'Education nationale. Dans une exigence d'équité, l'Ecole doit amener chaque élève à savoir parfaitement dire, lire, écrire, compter et respecter autrui, bases de la culture générale, du sens critique et de l'esprit civique.

**L'école maternelle** est la première étape, fondamentale, pour atteindre cet objectif. Elle établit les fondements éducatifs et pédagogiques sur lesquels se développent les apprentissages dispensés à l'école élémentaire. Elle stimule le développement sensoriel, moteur, cognitif et social des enfants, développe l'estime de soi et des autres et concourt à leur épanouissement affectif. La dynamique engagée pour l'accueil et la scolarisation des enfants de moins de trois ans se poursuit.

**Les classes de CP** retiennent toute notre attention en veillant à la fois aux effectifs des classes, à la continuité avec la Grande Section et à la mise en place d'enseignements structurés. Dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif Plus de maîtres que de classes, nous accompagnerons de façon privilégiée cette année quatre équipes de CP en vue d'aboutir à 100% des élèves lecteurs en fin d'année mais aussi en réussite à l'oral, en écriture, en mathématiques et respectueux d'autrui.

**L'oral** est un objet complexe ; il nécessite de prendre en compte l'absent, l'implicite, le mélange, ... Cette complexité, associée à des pratiques langagières différentes des élèves, fait de l'enseignement de l'oral une priorité ; l'oral doit être enseigné de façon régulière dans les diverses situations de classe et faire l'objet de séances spécifiques inscrites à l'emploi du temps, tout comme la production régulière d'écrits, à l'école maternelle et à l'école élémentaire.

Former le futur citoyen et former sa raison critique constituent la finalité de **l'enseignement moral et civique**. Par des pratiques pédagogiques spécifiques - débat réglé, dilemme moral, conseil d'élèves, méthode de clarification des valeurs, jeu de rôles, etc. – prenant appui sur des situations réelles ou fictives, l'élève développe sa sensibilité et construit progressivement son jugement moral. Apprendre à vivre ensemble et à accepter l'autre dans sa différence permet à nos jeunes élèves de développer pleinement les concepts d'égalité, de liberté et de fraternité.

Afin de renforcer les acquis des élèves dans le domaine **des mathématiques**, les enseignants bénéficieront de formations dédiées, publiées au Plan académique de formation et au Plan de formation de circonscription. L'action de circonscription « Un jour, Un problème » a pour ambition de former les élèves à la résolution de problèmes de recherche mathématiques ; elle sera présentée aux équipes d'école prochainement, en privilégiant l'usage du numérique pour apprendre et pour enseigner.

Ces priorités prennent tout leur sens dans **une pleine mise en œuvre des programmes** ; tous les domaines d'activités à l'école maternelle et tous les domaines disciplinaires à l'école élémentaire font l'objet d'enseignements réguliers. **L'emploi du temps** est conçu de façon à tenir compte des capacités d'attention des enfants, variables selon l'âge et les moments de la journée. A une longue séance, il sera préférable de substituer plusieurs séances courtes, de 30 à 45 minutes, réparties sur la semaine ; à l'école maternelle, les élèves bénéficient d'enseignements quotidiens dans les cinq domaines d'activités. Un apprentissage distribué, associé à des reprises à échéances régulières sous forme de rappels ou de révisions, conduit à une meilleure mise en mémoire à long terme et contribue à prévenir la difficulté scolaire.

Permettre à chacun de nos élèves de vivre l'expérience de la réussite est au cœur des choix pédagogiques opérés. L'évaluation accompagne le processus d'apprentissage ; le Livret Scolaire Unique est un outil pour retracer le parcours de l'élève et pour rendre compte aux parents des acquis et des progrès de leurs enfants. Le pôle de ressource de la circonscription comprenant le réseau d'aides spécialisées, se mobilise pour accompagner les équipes et les élèves.

Le site Eduscol propose des ressources précieuses pour mettre en œuvre les programmes, en maternelle et en élémentaire ; je vous invite à vous y référer.

### 3. L'inspection des enseignants

Les carrières des enseignants sont modernisées et revalorisées dans le cadre du protocole de la fonction publique « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations », PPCR.  
Une prochaine note vous apportera toutes les informations utiles.

### 4. Les aspects administratifs

#### 4.1 Les coordonnées de la circonscription

Inspectrice de l'Education nationale : Marie Suzette PAYET, [ce.9740059w@ac-reunion.fr](mailto:ce.9740059w@ac-reunion.fr)

Secrétaire : Jocelyne HADAMAR, [ce.9740059w@ac-reunion.fr](mailto:ce.9740059w@ac-reunion.fr)

Le secrétariat est ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7H30 à 12H00 et de 13H00 à 16H15, ainsi que le mercredi matin de 7H30 à 12H00.

Conseillères Pédagogiques :

- Marilyne BISSUEL, [marilyne.bissuel@ac-reunion.fr](mailto:marilyne.bissuel@ac-reunion.fr)

- Sophie PAYET, [sophie.payet3@ac-reunion.fr](mailto:sophie.payet3@ac-reunion.fr)

ERUN : Bruno JONZO, [bruno.jonzo@ac-reunion.fr](mailto:bruno.jonzo@ac-reunion.fr)

Coordonnatrice du réseau d'Education prioritaire Etang : Isabelle SIGALA, [isabelle.sigala@ac-reunion.fr](mailto:isabelle.sigala@ac-reunion.fr)

Coordonnatrice du réseau d'Education prioritaire Antoine Soubou, Isabelle NAVARRO, [isabelle.navarro@ac-reunion.fr](mailto:isabelle.navarro@ac-reunion.fr)

#### 4.2 La gestion des absences des enseignants

Comme je vous l'écrivais l'année dernière, la gestion des absences a des conséquences directes sur la continuité des apprentissages. Nous souhaitons cette année aboutir à une meilleure efficacité de l'organisation des remplacements qui reposera sur le protocole ci-dessous.

Toute absence - temps d'enseignement et actions conduites dans le cadre des 108 heures annualisées - doit faire l'objet d'une demande ou d'une régularisation, formalisée sur l'imprimé réglementaire et accompagnée du justificatif de l'absence.

Lorsqu'il s'agit d'une demande particulière, les enseignants expliciteront leur demande par un courrier ou solliciteront un entretien, afin que je puisse disposer d'éléments d'appréciation de la situation.

Lorsqu'une prolongation de congé intervient, l'enseignant en informe le directeur dès que possible qui communique l'information au secrétariat de l'inspection afin que le remplaçant soit maintenu sur le remplacement.

Sauf situation d'urgence, les demandes d'autorisation d'absence doivent parvenir à l'inspection huit jours avant la date prévue et les demandes de régularisation dans les quarante-huit heures suivant l'absence afin de permettre le traitement administratif de la demande. Le justificatif produit doit couvrir la période totale de l'absence de manière explicite.

L'absence de communication de l'imprimé et du justificatif dans les délais entrainera le traitement de l'absence comme service non fait.

Je compte sur chacun d'entre vous pour respecter ces quelques règles et ainsi contribuer à la qualité du remplacement.

Toute l'équipe de circonscription se tient à votre écoute pour vous accompagner au long de l'année scolaire. Je sais que je peux compter sur votre engagement et votre dévouement au service des élèves.

Avec toute ma confiance.

**L'Inspectrice de l'Education nationale**

**Marie Suzette PAYET**

